



CAHIER VILLES ET TERRITOIRES

Mettre le numérique au service de nos territoires

Syntec
NUMÉRIQUE

Cahier de campagne N°4
Mars 2017

Les acteurs du numérique contribuent à la réflexion sur la transformation des collectivités : au service des usagers, dans leurs relations avec les citoyens, par le développement de nouveaux outils, etc. Le suivi des projets (dans tous les domaines d'action publique) et l'analyse de la gouvernance des collectivités permettent de comprendre et favoriser l'émergence de villes et territoires de demain. La transition numérique n'est plus un enjeu technique et les collectivités s'approprient progressivement ces enjeux.

Syntec Numérique a créé pour cela un Comité « Ville », qui travaille sur le rôle des différents acteurs dans cette dynamique et promeut l'importance de la transformation numérique à tous les échelons du territoire.



Édito

La transformation numérique est déjà une réalité pour les Français, pour leurs communications, leurs achats ou leurs activités professionnelles par exemple. Nos territoires doivent s'en emparer sans attendre pour continuer à répondre efficacement aux attentes de l'ensemble de leurs usagers : ceux qui y vivent, ceux qui y travaillent, ceux qui les traversent et ceux qui les visitent.



La nécessité d'une impulsion politique pour la transformation des collectivités

Désormais, toute politique ambitieuse d'inclusion et d'aménagement du territoire sera portée par le numérique. Les infrastructures numériques sont le terreau de notre croissance et des améliorations à destination de l'ensemble des usagers des territoires. Accélérer leur déploiement permettra de lutter contre la fracture territoriale et les difficultés pour certains Français de saisir les opportunités du numérique.

Dans les collectivités, l'utilisation des nouvelles technologies ou la valorisation des données permettent davantage de cohérence et des services plus performants tout en contribuant à une bonne gestion et l'équilibre budgétaire. Mobilité, éducation, tourisme, urbanisme, santé, gestion des réseaux, etc. : toutes les politiques publiques peuvent être amenées à évoluer pour être plus durables, être mieux adaptées aux besoins de chaque territoire et surtout plus efficaces.

Nos collectivités doivent engager et amplifier leur transition vers plus de numérique. A cette condition, elles pourront faire émerger un écosystème dynamique et innovant, permettant le développement d'entreprises du numérique, créatrices de valeur et d'emplois et capables de s'affirmer sur la scène internationale. Nous serons compétitifs si nous réussissons cette transformation.

Saisir l'opportunité du numérique est une urgence pour nos territoires

La transformation numérique de nos territoires peut permettre à la France d'être à la pointe d'un nouveau modèle de qualité de vie, intégrant les technologies numériques, qui soit à la fois intelligent, durable ou « smart ». Les projets exemplaires et bonnes pratiques de nos collectivités doivent être valorisés pour cela à la fois sur l'ensemble du territoire et à l'international. Nous devons encourager nos élus à s'emparer du numérique et faire ainsi de leurs territoires des exemples du service public aux usagers.

Tous les acteurs sont prêts à se saisir de cette opportunité : les usagers demandent des services simples, instantanés et optimisés, et disposent largement des outils pour s'en emparer : smartphones et compétences numériques ; les entreprises (grands groupes, PME et ETI, et startups) sont dynamiques et performantes ; les collectivités sont de plus en plus agiles pour la mise en place de leurs projets. Les entreprises du numérique sont à la pointe des nouvelles technologies, adaptées aux usages qui changent rapidement, et beaucoup œuvrent déjà pour l'accompagnement des pouvoirs publics dans leurs projets. Cette coopération est la clé de la transformation numérique de nos territoires.

Les adhérents de Syntec Numérique se sont mobilisés, notamment au sein du comité Ville, pour formuler des propositions à l'attention à la fois des élus et des administrations, pour valoriser le numérique sur tous les échelons de collectivités territoriales, dans la perspective des échéances électorales de l'année 2017. Le numérique est entré dans les discours des pouvoirs publics et le sera bientôt dans leurs actes ; à nous de continuer à nous mobiliser pour accompagner et accélérer la transformation de notre pays.

Godefroy de Bentzmann
Président, Syntec Numérique



THEMATIQUE « RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES POUVOIRS PUBLICS EN NUMERIQUE »

Favoriser la transition numérique des collectivités suppose de former au préalable les élus et les fonctionnaires territoriaux, acteurs de ce changement, à intégrer le numérique à la fois dans la gouvernance et dans les politiques publiques.

Proposition 1

Diffuser le numérique dans les parcours de formation des fonctionnaires territoriaux et des élus

Un prérequis serait de faire entrer le numérique dans la formation initiale et continue, dès l'école. L'enseignement primaire, secondaire et supérieur doit intégrer davantage le numérique, dans les parcours de sciences humaines et sociales au même titre que dans les parcours scientifiques. Pour cela, la dynamique du Plan Numérique à l'Ecole, lancé en mai 2015 par le Président de la République, doit être pérennisée, amplifiée et renforcée pour soutenir l'effort des collectivités pour leur équipement numérique.

La formation initiale des administrateurs, de l'Etat comme des collectivités, doit permettre d'améliorer leur acculturation aux enjeux du numérique ; cela suppose de renforcer la place des modules relatifs au numérique à l'INET (Institut National des Etudes Territoriales), et pour l'ensemble des parcours de formation proposés par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

La formation professionnelle des fonctionnaires publics territoriaux doit également leur permettre de renforcer leurs compétences sur ces enjeux, et les fonctionnaires devraient être encouragés à en bénéficier. Grâce à des espaces de rencontres, comme les salons par exemple, les parcours de formation devraient également permettre de favoriser les échanges avec d'autres fonctionnaires et avec des représentants d'entreprises.

Le numérique transforme durablement l'espace politique, en modifiant à la fois la façon d'interagir avec les usagers des collectivités et l'ensemble des politiques publiques. Les élus doivent donc également être sensibilisés aux enjeux du numérique et encouragés à se former sur ces sujets, par des formations certifiantes et valorisées.

Les modules de formation au numérique porteraient à la fois sur les aspects techniques, sur la culture numérique dans son ensemble et sur le pilotage et la gestion de la transformation afin que les pouvoirs publics soient en mesure de mener à terme les projets de leurs collectivités.

Bénéfice : renforcement de la formation des élus et des fonctionnaires pour faciliter les démarches de transition vers des collectivités plus numériques.

Proposition 2

Renforcer la reconnaissance des métiers scientifiques et numériques dans la fonction publique territoriale

Le management des parcours professionnels dans la fonction publique territoriale devrait être mieux adapté aux métiers scientifiques afin d'attirer davantage de profils de qualité. Une meilleure promotion des projets de transformation numérique permettrait de favoriser la reconnaissance du rôle des fonctions numériques.

Les métiers scientifiques et numériques devraient être mieux valorisés dans les administrations territoriales : à terme, l'augmentation des salaires moyens pour les fonctionnaires chargés de projets numériques sera un facteur d'attractivité pour ces fonctions.

Une meilleure intégration des fonctions numériques suppose une acculturation de la collectivité à ces nouveaux métiers. Renforcer les liens entre les parcours de formation d'une part et la



fonction publique territoriale d'autre part permettrait une meilleure adaptation des cursus proposés aux besoins des collectivités. Pour cela, l'alternance dans les collectivités devrait être favorisée pour contribuer à diffuser les pratiques des professionnels.

Bénéfice : montée en compétences des fonctions numériques dans les collectivités grâce à une meilleure valorisation des projets.

THEMATIQUE « GOUVERNANCE DES VILLES ET TERRITOIRES »

La transformation numérique des villes et territoires demande un pilotage au plus haut niveau et une diffusion à tous les services des administrations. Cela suppose d'adapter la gouvernance des collectivités à l'ère numérique.

Proposition 3

Créer un poste de Directeur de la Transformation Digitale (Chief Digital Officer) dans les collectivités

La gouvernance du numérique devrait être plus systématiquement intégrée au niveau des directeurs d'administration dans les effectifs des collectivités afin de porter une vision globale et faire émerger une culture du numérique dans les services.

Dans une démarche similaire à celle des entreprises qui ont procédé à leur transformation numérique, le Directeur de la Transformation Digitale permettra de coordonner plus efficacement les projets des collectivités. Son rôle pourra être notamment de piloter la gestion des réseaux de données, comme le sont les réseaux d'eau, d'énergie ou de transport (par les collectivités elles-mêmes ou par des délégations de service public).

Le numérique devrait être une compétence des métropoles et communautés de communes. Le Directeur de la Transformation Digitale, hautement qualifié, serait alors une fonction transversale et mutualisée. Avec son impulsion, la transformation numérique serait ensuite diffusée à toutes les collectivités, y compris les plus petites.

Bénéfice : pilotage efficace de l'arrivée du numérique à la fois dans les pratiques administratives des collectivités et dans les services aux usagers, transformés par les données.

Proposition 4

Elaborer des lignes directrices pour le développement des politiques de valorisation de la donnée

L'ensemble des politiques publiques menées par les collectivités peuvent être améliorées grâce à l'utilisation des données : mobilité, culture, gestion des réseaux et des ressources, etc. L'utilisation des données ne doit pas être abordée avec un prisme uniquement sécuritaire. Les collectivités devraient mettre en place des « data lab », permettant de mobiliser une équipe pluridisciplinaire autour de la gouvernance des projets de big data.

Afin de soutenir les collectivités dans leur transformation numérique, un guide méthodologique pourrait être élaboré, permettant de fixer une feuille de route à partir des bonnes pratiques, des retours d'expériences et des projets exemplaires déjà en cours. L'objectif de ce guide serait de proposer une définition des implications du service public de la donnée, d'informer sur le règlement européen relatif à la production des données et les dispositions applicables aux collectivités, et de donner des clés pour les différentes étapes des projets de valorisation des données.

Ce guide pourrait être rédigé en commun par les services des ministères chargés de la Ville et de l'Economie (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, Direction Générale des Entreprises, etc.) avec le concours des acteurs du numérique engagés dans la transformation des territoires.



La France a montré son engagement pour l'ouverture des données et son engagement en faveur de l'*open government*. Cette dynamique ne devrait pas risquer d'être compromise par des initiatives telles que la note d'information du Service Interministériel des Archives de France (SIAF) du 5 avril 2016, qui impose aux collectivités de stocker l'ensemble de leurs données sur le territoire national, réduisant d'autant l'offre de solutions de cloud disponible. Le développement de politiques de valorisation des données dans les collectivités pourrait être une occasion de clarifier les contradictions de ces démarches et permettre à tout le territoire de bénéficier des opportunités de la donnée.

Bénéfices : soutien des collectivités qui s'engagent pour la mise en place d'un service public de la donnée, avec des effets sur toutes leurs politiques publiques.

Proposition 5

Accélérer et généraliser la numérisation des services aux usagers dans les collectivités

La numérisation des services participera à l'accélération des procédures administratives et simplifiera l'accès des usagers aux agents. Le déploiement d'espaces collaboratifs numériques permettrait de favoriser les échanges à la fois entre les agents et avec les usagers, simplifiant leurs interactions vers plus d'efficacité.

Les outils numériques viennent soutenir le travail des fonctionnaires territoriaux qui doivent proposer un service public de qualité, efficace et rapide, en faisant face parfois à la réduction du nombre de postes dans les administrations des collectivités.

Le numérique permet également de renforcer l'accessibilité des services administratifs aux usagers qui ne peuvent pas se déplacer facilement jusqu'aux bâtiments qui hébergent les services publics – qui peuvent être éloignés. Cela concerne des démarches auprès des services des collectivités et de l'Etat : mairie, conseil départemental, conseil régional, préfecture, centres communaux d'action sociale, services à la jeunesse, pour la culture et les loisirs, accompagnement pour le retour à l'emploi, etc. Pour les usagers en situation de handicap, le numérique apporte une réponse aux difficultés, voire aux retards, de la rénovation des bâtiments pour davantage d'accessibilité.

Bénéfice : amélioration de la proximité des services aux usagers, y compris dans les territoires moins denses, périurbains et ruraux, dans lesquels l'administration est moins présente.

Proposition 6

Favoriser le développement des civic tech pour renforcer l'implication des citoyens dans la vie publique

Le numérique peut contribuer à apporter une réponse à la demande citoyenne de réappropriation de l'espace public et politique. Le développement d'applications ou de sites collaboratifs, rassemblés sous la dénomination de civic tech, doit être encouragé pour permettre une participation toujours plus large aux processus de décision publique.

Certaines villes ont intégré le numérique comme un outil de collaboration entre les territoires et un moyen de mobilisation des citoyens dans l'espace politique. Cette dynamique et ces démarches doivent être diffusées sur tous les territoires.

Bénéfice : rapprochement des usagers avec les acteurs de la décision publique et renforcement de la participation citoyenne pour des politiques publiques plus représentatives.



THEMATIQUE « FINANCEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE »

Il est nécessaire d'accompagner l'investissement des collectivités dans leur transformation numérique et de soutenir leurs démarches en favorisant le financement de leurs projets.

Proposition 7

Intégrer le numérique aux dépenses d'investissement pour davantage d'efficacité

L'évolution du marché des équipements numériques transforme les commandes des collectivités qui sont de plus en plus attachées aux usages (comme pour le cloud) ou réglées selon des mensualités. Pour cette raison, les dépenses en matière de numérique rentrent dans les dépenses de fonctionnement.

Or, l'engagement des collectivités dans des démarches innovantes et des projets numériques doit être entendu comme un investissement. Par exemple, le passage au cloud dans les collectivités a des impacts très positifs pour l'efficacité des administrations, permettant à la fois des réductions de coûts et la facilité de déploiement des services. Les collectivités devraient être encouragées à accélérer la transformation de leurs infrastructures, en attachant les dépenses relatives au numérique aux dépenses d'investissement, et non aux dépenses de fonctionnement qui sont contraintes. Cela permettrait aux collectivités de bénéficier d'une meilleure visibilité budgétaire, nécessaire au développement de projets à mener sur plusieurs années.

Le numérique peut être un facteur d'économies à long terme pour les collectivités, y compris sur les infrastructures qui sont de plus en plus adaptées aux usagers. Il offre de nouveaux moyens d'évaluation des politiques publiques : des outils de mesure et d'analyse, à la fois quantitative et qualitative, des finances engagées, de l'utilisation des services par les usagers de la ville.

Le passage au numérique permet aux collectivités d'aller plus loin dans la prise en compte des enjeux sociétaux dans les politiques publiques. Par exemple, le développement des outils numériques a un formidable impact en matière de développement durable, tout en améliorant la qualité des services aux usagers, facilitant la mise en relation d'acteurs en réseaux et le développement de filières dans les territoires, ou encore en offrant les conditions de la mise en place de l'économie circulaire.

Bénéfice : adaptation des budgets des collectivités à la hauteur des enjeux de leur transformation numérique.

Proposition 8

Favoriser l'investissement dans les projets de transformation numérique, notamment grâce au financement de l'Etat

Une plus grande partie des financements dédiés aux investissements d'avenir, au travers notamment du Programme d'Investissements d'Avenir piloté par le Commissariat Général à l'Investissement, pourrait être affectée à la mise en œuvre des projets visant à faciliter le respect des engagements de la COP21. Les collectivités seraient ainsi incitées à accélérer le déploiement des outils numériques qui participent de cette démarche durable.

Ces aides au financement de projets pourraient se qualifier de la façon suivante : elles devraient concerner plus de 30 % de la population de la métropole ou de l'agglomération, permettre une réduction quantifiable de plus de 30 % des rejets d'émission sur le périmètre concerné du projet, améliorer l'offre de services aux usagers. Ces projets seraient mixtes, comprenant une part de numérique : numérique et énergie, numérique et mobilité, numérique et énergie et mobilité, etc. Par projet, la part de l'Etat serait de 100 millions d'euros au minimum et de 20 % du montant total au maximum.



L'objectif étant de financer une vingtaine de projets avec une enveloppe de 3 milliards d'investissements avec un effet de levier minimum de 15 milliards.

La taille des projets serait une condition à leur éligibilité à ces financements, encourageant ainsi les collectivités à mutualiser davantage. Une démarche concertée entre différentes collectivités permettrait l'élaboration commune des projets et la mutualisation des moyens humains et matériels à mobiliser. Comme le suggère le rapport d'Akim Oural, « Gouvernance des politiques numériques sur les territoires », remis en juillet 2015 à la secrétaire d'Etat chargée du Numérique, Axelle Lemaire, les services des collectivités pourraient alors externaliser la maîtrise d'œuvre des projets qui requièrent une réelle capacité d'ingénierie. A cette condition, les collectivités pourront retrouver leur rôle de maîtrise d'ouvrage, sans internaliser les technologies dans des services qui n'y sont pas adaptés.

Les collectivités se sont largement impliquées dans le déploiement des infrastructures numériques ; elles doivent maintenant être incitées à davantage de cohérence. Favoriser la mutualisation entre les différents échelons territoriaux offrirait la possibilité aux collectivités d'atteindre une masse critique pour réussir leur transformation numérique sur des projets de grande ampleur.

Les collectivités devraient par ailleurs être davantage encouragées à mobiliser les financements européens pour le déploiement de leurs projets numériques. Par exemple, l'initiative Wifi4EU vise à soutenir les collectivités qui développent des connexions wifi gratuites et accessibles à tous.

Bénéfices : amplification des projets des collectivités, vers davantage d'innovation et une meilleure adaptation aux territoires.

Proposition 9

Systematiser la prise en compte du numérique dans les programmes d'aménagement

Les collectivités doivent imposer la prise en compte du numérique très en amont des projets d'aménagement, notamment des espaces urbains. Une étude d'impact numérique, sur le même modèle que les études d'impact environnemental, devrait être systématiquement menée avant la constitution des politiques d'aménagement du territoire.

Les cahiers des charges des projets conduits par les Etablissements Publics d'Aménagement (EPA) devraient accorder une place plus importante aux projets numériques. Dégager les budgets nécessaires à l'investissement dans le numérique au moment de l'aménagement des terrains, plutôt que lors de la construction du bâti, favorisera le développement de quartiers intelligents dans les villes.

L'action des syndicats mixtes qui investissent les enjeux numériques a vocation à évoluer pour accompagner cette transformation. Présents dans la majorité des départements et régions, ils peuvent devenir les artisans de l'intégration numérique dans les territoires. Ces syndicats mixtes ont d'abord permis le développement des infrastructures numériques ; ils pourraient désormais être les acteurs de référence sur les projets de smart cities, notamment dans les villes moyennes. Leur mission serait alors de mettre l'ensemble de leur expertise (ingénierie contractuelle, financière, de la conduite de projets, etc.) au service des projets des collectivités.

Bénéfices : intégration de l'impact du numérique dans l'aménagement du territoire et en amont des projets urbains ou de restructuration urbaine.



THEMATIQUE « LABELLISATION »

La transformation numérique des collectivités a un impact positif sur les services aux usagers, sur le fonctionnement de l'administration, ainsi que, plus largement sur l'ensemble de l'écosystème du territoire.

Proposition 10

Créer un label qui permette de valoriser la transformation numérique des collectivités

Les initiatives innovantes, les projets ambitieux au service de tous les usagers doivent être valorisés et diffusés sur tous les territoires. La promotion d'un modèle de « territoire numérique » à la française, qui soit à la fois digital, smart, inclusif, connecté, etc., permettra de valoriser les démarches de transformation plus globale des collectivités, vers une meilleure prise en compte des enjeux de demain en matière de développement durable, d'éducation, d'inclusion, de mobilité, etc.

Un label accordé à des réalisations et des projets menés par les collectivités, quel que soit l'échelon territorial, contribuerait à encourager le dynamisme des collectivités. Au-delà des projets de transformation numérique, c'est l'ensemble des démarches d'attractivité et de développement économique engagées par les collectivités qui doit être valorisé.

Equivalent de la French Tech dans les territoires, valorisant les projets de transformation numérique des collectivités, ce label pourrait rassembler toutes les initiatives favorisant déjà l'adoption du numérique dans les services publics et pour les usagers de la ville.

Les projets pourraient donc porter sur le développement de plateformes de services aux TPE et PME, le soutien aux entreprises de l'écosystème de la smart city (dans les secteurs du numérique, de l'énergie, de la culture, etc.). Les collectivités devraient par exemple encourager les entreprises de leur territoire dans leurs démarches de Recherche et Développement (R&D) : le partenariat d'innovation permet d'adapter le cadre de la commande publique aux enjeux spécifiques des entreprises innovantes, qui sont nombreuses à investir le champ de la transformation numérique des collectivités. Des espaces d'interactions entre collectivités et entreprises pourraient également être créés pour permettre aux fonctionnaires territoriaux de se former à la fois aux enjeux des données, du cloud, de la cybersécurité, de la blockchain, etc.

Le label permettra de diffuser les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire et à l'international, contribuant donc au développement de nos entreprises innovantes sur de nouveaux marchés.

Bénéfice : encouragement des villes dans leurs démarches de transformation numérique et le développement de leurs projets numériques.

Premier syndicat du secteur du numérique, Syntec Numérique est engagé auprès de l'ensemble de l'écosystème pour mettre le numérique au service des villes et territoires du demain.

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies. Il regroupe plus de 1800 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 50Md€, 427 000 collaborateurs). Il compte 25 grands groupes, 100 ETI, 950 PME, 750 startups et TPE ; 11 Délégations régionales (Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence Alpes Côte d'Azur) ; 14 membres collectifs (pôles de compétitivité, associations et clusters).

Syntec Numérique contribue à la promotion et à la croissance du Numérique à travers le développement de l'économie numérique et de ses usages, l'accompagnement et l'essor de nouveaux marchés, le soutien à l'emploi, la formation, les services aux membres et la défense des intérêts de la profession.

Syntec

NUMÉRIQUE

148 bd Haussmann - 75008 Paris
Tél. : 01 44 30 49 70
contact@syntec-numerique.fr

syntec-numerique.fr

   Syntec Numérique

   Talents du numérique